

*Initiatives ministérielles*

bour. Il y a aussi Fortune où il est dangereux pour un bateau de pêche de longer le quai. Il s'y trouve des débris qui pourraient détruire le bateau. La situation ne va pas aller en s'améliorant. Il faut investir maintenant les sommes nécessaires. C'est un peu comme si une fenêtre d'édifice tombait, qu'elle n'était pas réparée, puis qu'une porte tombait ensuite. Bientôt, ce serait tout l'édifice qui s'écroulerait. Dans le cas qui nous intéresse, si nous consacrons maintenant quelques dollars à la réparation des quais, ceux-ci seront en bon état et, au moins, les pêcheurs de l'Atlantique pourront-ils s'adonner à leur activité.

**M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso):** Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue de Cardigan pour son exposé très équilibré et très complet sur le projet de loi à l'étude et sur les autres questions qui touchent la politique des pêches.

Je tiens également à faire l'éloge de son excellent travail au sein du comité qui a étudié le projet de loi C-74. Comme les autres membres du comité en témoignent, il a été extrêmement diligent et n'a pas ménagé ses efforts. Il a bien parlé au nom des pêcheurs de sa circonscription et de toute la région du golfe du Saint-Laurent.

• (1640)

Je voudrais également signaler qu'il a proposé un amendement qui aurait assuré une meilleure protection aux pêcheurs de homard. Si le gouvernement l'avait accepté—et je ne comprends toujours pas pourquoi il ne l'a pas fait—, cet amendement aurait profité aux pêcheurs de homard non seulement dans sa région, mais aussi dans la mienne.

Quoi qu'il en soit, le député a évoqué dans son discours certains sujets de préoccupation sur lesquels je voudrais lui demander quelques précisions. Tout d'abord, comme il l'a dit, nous appuyons le principe d'amendes plus strictes et plus élevées pour les infractions à la Loi sur les pêches, surtout à un moment où les ressources diminuent avec des répercussions vraiment catastrophiques sur l'industrie.

Compte tenu de la baisse des ressources, nous nous inquiétons de l'application de ces amendes, surtout que les pêcheurs côtiers semblent être les plus vulnérables. Je voudrais donc demander au député, par suite de sa grande expérience de la pêche côtière dans sa région, si, à son avis, la loi suffira pour protéger les pêcheurs côtiers.

Je voudrais également lui poser une question sur un sujet qu'il a évoqué au début de son discours, celui des quotas transférables, recommandation du groupe d'étude Haché qui modifierait les modalités de délivrance des permis pour une grande partie de l'industrie. Le député a présenté un argument très convaincant non seulement dans le cadre du débat sur le projet de loi C-74, mais pour l'ensemble de la politique des pêches. Il a dit notamment qu'à défaut d'une réglementation appropriée, ces quotas individuels transférables pouvaient avoir un effet catastrophique sur les petits pêcheurs, qui auraient à faire face à des prises réduites et à des quotas insuffisants pour leur permettre de survivre. Par conséquent, nous assisterons à une absorption progressive des petits pêcheurs par les grandes entreprises de pêche. Le député de Cardigan ne craint-il pas que cela se produise dans sa région par suite de l'application de ces quotas transférables et d'autres politiques du gouvernement?

Enfin, le député a exhorté le gouvernement à consacrer davantage de fonds à la construction de quais. Bien sûr, je m'associe à lui à cet égard. Je voudrais en outre noter que le programme d'adaptation des pêches, qui faisait partie du plan du gouvernement, n'a pas donné grand-chose aux pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard, si je m'en souviens bien. Peut-être voudra-t-il commenter ce fait également.

**M. MacAulay:** Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue du Cap-Breton. Il va de soi que nous nous inquiétons de la transmissibilité des quotas personnels et de ce que les grandes sociétés finissent par accaparer toute la pêche. Les amendes sont adéquates, mais le problème vient de ce que le MPO n'a pas le personnel voulu pour s'occuper de la pêche hauturière. La fermeture de la base aérienne de Summerside, qui a entraîné le départ des avions Tracker, compte parmi les meilleurs exemples dans notre région. C'est une chose qui n'aurait pas dû se faire.

Sur la question de la réparation des quais dans ma circonscription, je pourrais parler toute la journée. C'est une lutte incessante pour obtenir la moindre réparation, même l'entretien de routine, à Cardigan en particulier. Une réparation qui devrait coûter 25 000 \$ par exemple, peut devenir après une seule tempête une affaire de 300 000 \$. Pas longtemps après, ça devient une affaire d'un million de dollars. Si les pêcheurs n'ont pas de quai, il ne peut pas y avoir de pêche.

Nous appuyons, à n'en pas douter, le projet de loi. Mais il faut des fonds pour le MPO et davantage de travaux de réfection des quais.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer, chose assez rare, à l'appui accordé à cette mesure d'initiative gouvernementale qu'est le très important projet de loi C-74.